



INFO-PORTAGE

Journal municipal



Bonjour chers Portageoises, chers Portageois

On sent maintenant l'automne. C'est le temps de se préparer pour l'hiver et de ramasser les derniers légumes et fruits du jardin. Si vous en avez de trop, n'hésitez pas à partager avec vos voisins. Un bon moyen de rentrer en contact. Et si vous voyez qu'il y a quelque chose d'anormal, n'hésitez pas à cogner à leur porte. Au delà du besoin d'être tranquille et de je-me-mêle de-mes-affaires, un geste simple peut faire une différence sur la sécurité des personnes surtout si elles vivent seules. À cause de la proximité, nous sommes souvent les premiers répondants de nos voisins.

Notre village est beau. Plein de gens nous disent combien nous sommes chanceux de vivre au Portage. Mais il pourrait être encore plus beaux si nos bacs à poubelles n'étaient pas si en évidence. Le CCU (Conseil consultatif d'urbanisme), dans sa prochaine chronique, nous propose des idées d'aménagement qui continueraient à embellir notre Portage tout en respectant l'esprit de notre village.

En parlant de CCU, si vous avez un projet d'amélioration ou d'agrandissement dans la zone PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturales), n'hésitez pas à contacter Benoit Rheault, coordonnateur en aménagement et urbaniste pour lui en parler dès le début. Cela peut vous éviter des surprises.

Notre nouvelle bibliothèque s'en vient. Elle s'aménage au fur et à mesure que le mobilier est livré. Nous avons bien hâte de vous partager ce lieu agréable et lumineux que vous aurez plaisir à fréquenter.

Bon automne

Suzette de Rome

ÉVALUATION ET URBANISME

AVIS PUBLIC

3E ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2024.

Prenez avis que pour l'exercice financier 2025 du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19 de la MRC de Rivière-du-Loup, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 258-19 sont disponibles au bureau municipal, 560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage. Le formulaire et l'information sur les frais exigibles sont également disponibles via le site internet de la Municipalité www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca sous l'onglet « Espace citoyen / Évaluation foncière ».

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, à l'attention de la greffière-trésorière, 560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage (Qc) G0L 1Y0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 8 octobre 2024.
Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière

L'ENTRETIEN DE VOS HAIES

Saviez-vous que depuis 2005, le règlement de zonage de la Municipalité limite la hauteur des haies situées en cour avant à 1,22 mètre (4 pieds) ? Certaines exceptions peuvent toutefois s'appliquer. La réglementation actuelle précise également que le feuillage de la haie ne doit pas empiéter dans l'espace au-dessus d'un trottoir municipal.

Pour connaître les normes applicables, vous pouvez consulter le tableau 7.1 du règlement de zonage no 2021-08-421. Et avant d'implanter une nouvelle haie, n'oubliez pas qu'un permis municipal est nécessaire. Pour plus d'information, contactez la Municipalité via notre site web www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca en cliquant sur le lien « Demande de permis » en haut à droite sur la page d'accueil.



INFOS DU VILLAGE

AVIS PUBLIC



Le « Règlement numéro 2024-04-451 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage » est entré en vigueur le 20 septembre 2024, soit le jour où le règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité délivré par la MRC de Rivière-du-Loup. Ce règlement a été adopté par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage le 9 septembre 2024. Le 19 septembre suivant, le règlement a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Rivière-du-Loup. Le règlement numéro 2024-04-451 vise à modifier le règlement de zonage numéro 2021-08-421.

Une copie du règlement numéro 2024-04-451 peut être consultée au bureau municipal, 560 route de la Montagne à Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau : lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30; et vendredi de 8h30 à midi. Le règlement est également disponible sur le site internet de la Municipalité au www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca, sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements ».

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 8 octobre 2024.

Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière

SIGNALISATION D'ADRESSES CIVIQUES

Veillez noter que dans le but d'améliorer la visibilité de vos adresses civiques en cas d'urgence, la municipalité va procéder à l'installation de panneaux bleus, à proximité de la rue, conformément à ce que vous pouvez parfois observer dans d'autres municipalités. Cela permettra aux services d'urgence (police, ambulance, pompiers) de repérer rapidement votre adresse en cas de besoin.

Les secteurs concernés par cette initiative sont : Côte de la Mer, Route de la Montagne, Chemin Fraserville, Chemin du Lac et le Rang 2.

L'installation commencera cet automne pour se terminer au printemps 2025. Si vous avez des questions ou commentaires, veuillez téléphoner à la municipalité 418 862-9163 et demander Keven Desjardins, Directeur des travaux publics.



PROGRAMMATION OCTOBRE



HALLOWEEN

DIMANCHE | 15H À 18H
27 OCTOBRE

CHALET DES SPORTS
200 CÔTE DE LA MER

MAQUILLEUSE ET DISCO D'HALLOWEEN!
VENEZ COSTUMÉS, BONBONS GARANTIS!

PROGRAMMATION OCTOBRE



Circulation altérée

Nous vous informons que la circulation sera altérée au centre du village (devant l'école primaire) et sur la route du Fleuve, lors de la course du 26 octobre. À partir de 9 h, aucune circulation ne sera autorisée au centre du village, et le trafic sera dirigé vers les extrémités est et ouest pour permettre à ceux qui souhaitent se déplacer de le faire en toute sécurité avant et durant la course, de 11 h à 14 h 30. Les adresses entre le centre du village et le parc de l'Anse seront très sollicitées entre 11 h et 13 h 15.

Nous vous remercions de prévoir vos déplacements en conséquence pour cette journée et n'hésitez pas à sortir dehors pour encourager les coureurs.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la course : www.courseduportageur.org.

Pêche à l'éperlan

Qui pêchera le tout premier éperlan? Qui remettra à l'eau le premier bar rayé? Qui pêchera le poisson le plus drôle? Patrimoine et Culture du Portage organise sa fameuse journée familiale de pêche à l'éperlan. Canes à pêche disponibles. Dimanche 13 octobre de 10h à 14h, au quai du Portage. Pour avoir plus de détails voir sur le notredameduportage.org ou 418- 862-3995



Cercle d'écriture

Vous avez envie de jouer avec les mots ? Vous n'arrivez pas à vaincre la page blanche qui vous nargue ? Vous avez le goût d'écrire dans la convivialité et la bonne humeur, d'échanger avec d'autres auteurs en herbe et de partager vos récits ? Vous aimez écrire, vous aimeriez commencer à écrire, mais vous ne trouvez pas le temps?

Patrimoine et Culture du Portage, en collaboration avec la municipalité, vous invite à participer à un cercle d'écriture. Nous vous proposons des soirées consacrées, pendant 2 heures, à des sessions d'écriture, en toute collégialité. Les rencontres auront lieu une fois par mois. La prochaine rencontre le 5 novembre de 19h à 21h, à la bibliothèque de Notre-Dame-du-Portage.



INFOS DU VILLAGE

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR LA GARDE DES ANIMAUX

Dans la municipalité, le Règlement numéro 2020-07-410 encadre la garde des animaux, notamment des chiens, afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des citoyens, que ce soit sur les terrains privés ou dans les espaces publics. Voici quelques règles à connaître pour bien gérer votre animal à l'extérieur de chez vous.

Sur votre terrain privé

Lorsque votre chien se trouve sur votre propriété, il doit être :

- dans un bâtiment d'où il ne peut sortir;
- dans un enclos ou sur un terrain entièrement clôturé, la clôture étant assez haute pour l'empêcher de sortir;
- attaché à un poteau avec une chaîne ou une corde si le terrain n'est pas clôturé, tout en veillant à ce qu'il ne puisse pas s'approcher à moins de deux mètres des limites du terrain.

Dans tous les cas, il est de votre responsabilité de toujours avoir un contrôle direct sur votre animal pour éviter qu'il ne cause des problèmes ou des incidents.

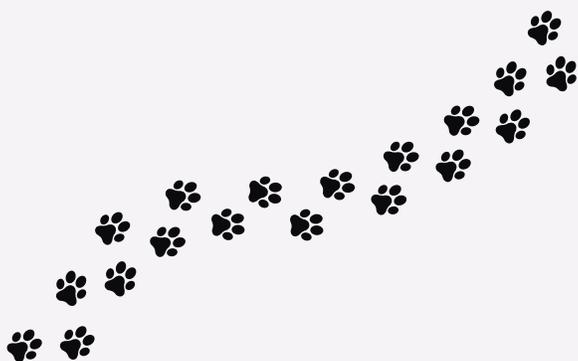
Dans les lieux publics

Dans les lieux publics, un chien doit être tenu en laisse en tout temps, et la laisse ne doit pas dépasser 1,85 mètre (6 pieds). Les chiens de plus de 20 kg (44 lbs) doivent porter un harnais ou un licou. Il est important de noter que les colliers qui peuvent blesser l'animal, tels que les colliers étrangleurs ou à pointe, sont interdits.

Chiens chez autrui

Votre chien ne peut se trouver sur la propriété de quelqu'un d'autre sans une autorisation expresse de la part du propriétaire. Les contrevenants s'exposent à des amendes.

Pour plus de détails sur ces règles, vous pouvez consulter le règlement complet sur le site web de la municipalité au www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca, dans la section « Lois, politiques et règlements ». Assurez-vous de bien connaître vos responsabilités pour garantir un environnement sûr et agréable pour tous! Pour toutes questions vous pouvez appeler la réception au poste 221 ou à l'adresse suivante: reception@nddp.ca.



INFOS DU VILLAGE

VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nos nouvelles d'étagères sont arrivées pour la bibliothèque municipale! Nos bénévoles dévoués travaillent d'arrache-pied pour tout préparer en vue de l'ouverture officielle.

Actuellement, la bibliothèque demeure située à la sacristie de l'église. Cependant, au courant du mois d'octobre, il pourrait y avoir des interruptions de service en raison du déménagement des livres vers notre nouvelle bibliothèque. Nous profitons également de cette transition pour procéder à un élagage de la collection afin de vous offrir une bibliothèque moderne et bien organisée.

Nous vous invitons à suivre notre page Facebook pour vous tenir informés des modifications d'horaires et autres mises à jour concernant ce projet excitant! Vous pouvez également communiquer avec la municipalité si vous avez des questions en lien avec les heures d'ouverture de la bibliothèque.



RENCONTRE D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES SUR LE PROJET DE PROTECTION CÔTIÈRE

La Municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire convier ses citoyens le **10 octobre à 19h00 à la salle Gilles-Moreau** pour une séance d'informations et d'échanges sur le projet de protection côtière. Il s'agit du projet pour lequel la municipalité a reçu la confirmation du financement en mars 2023.

La séance vise à expliquer aux citoyens comment se déroulera le projet, quelles en seront les différentes étapes et quelles sont les solutions possibles dans ce genre projet. La rencontre vise également à donner une occasion aux citoyens du Portage de poser leurs questions directement à des spécialistes, mais également de partager leurs préoccupations.

Il est important de savoir qu'aucune solution d'atténuation ou de protection n'est encore décidée à ce jour. Ce n'est donc pas une rencontre où les mesures d'atténuation ou de protection finales seront présentées. Il s'agit uniquement de présenter le processus aux citoyens ainsi que l'échéancier prévu, tout en constituant une bonne occasion de répondre aux questions.

Vous pouvez consulter l'ordre du jour de la rencontre ci-après.

Nous vous demandons de confirmer votre participation à la séance par courriel, à l'adresse reception@nddp.ca.

Ordre du jour

- Mot de bienvenue;
- Démarche générale de réalisation d'un projet financé par le « Cadre pour la prévention des sinistres » ;
- Échéancier;
- Période de questions;
- Rôle et mandat de la Fédération québécoise des municipalités;
- Exemples de solutions et d'atténuation des risques d'érosion et de submersion;
- Période de questions;
- Table de discussion et d'échanges avec les participants au projet et les élus municipaux.

MUNICIPALITÉ

CALENDRIER - OCTOBRE & NOVEMBRE 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5						1	2
6	7  	8	9 	10	11	12	3	4 	5	6	7	8	9
13 	14  	15	16	17	18	19	10 	11 	12	13	14	15	16
20	21 	22	23 	24	25	26 	17 	18 	19	20 	21	22	23
27 	28 	29	30	31			24 	25	26	27	28	29	30

	Collecte des ordures		Dépôt des demandes au CCU		Course du portageur
	Collectes des matières organiques		Conseil municipal		Activités d'Halloween
	Collecte du recyclage				Fermeture de la réception, Action de grâce.
	Collecte des encombrants				

BIBLIOTHÈQUE

Voici une profusion de nouvelles parutions pour commencer l'automne en beauté.

- Amiante de Sébastien Dulude
- La part de l'océan de Dominique Fortier
- Poudreuse de Sophie Lalonde-Roux
- Tout le monde dans le train est suspect de Benjamin Stevenson
- Le club des enfants perdus de Rebecca Lighieri
- Rue Escalei de Laura Nicolae (Prix Robert-Cliche 2024)
- Le roitelet de Jean-François Beauchemin
- Tenir debout de Mélissa Da Costa

La bibliothèque est située à la sacristie de l'église, selon les heures d'ouverture suivantes :

Mardi	13 h à 14 h
Mercredi	19 h à 20 h
Samedi	10 h 30 à midi

INFORMATIONS MUNICIPALES

Bureau municipal - 560 route de la Montagne
418 862-9163

Horaire de la réception

Lundi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Mardi	Fermé
Mercredi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Jeudi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Vendredi	8 h 30 à midi

Bureau de poste - 512 route du Fleuve
418 860-2385